



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

## Réunion du Conseil national d'orientation (CNO) du CNFPT du mercredi 13 septembre 2017

Thierry CHARREIRE et Martine GRAMOND-RIGAL y représentaient la **FA-FPT**.

### Les principaux points abordés furent les suivants :

#### ❖ *Présentation des évolutions pédagogiques de l'offre de formation 2018*

Madame Martine François, directrice générale adjointe chargée du développement de la formation, a présenté l'évolution pédagogique de l'offre de formation 2018 ; celle-ci sera orientée vers une augmentation des « e.formation »\*. L'ensemble du dispositif 2018 a été modifié, remodelé et repensé pour s'adapter à cette orientation.

La **FA-FPT** a interpellé l'administration en précisant son désaccord sur le projet proposé, tant sur le fond que sur la forme.

L'évolution du numérique peut être perçue de manière positive pour une forme d'apprentissage telle que la pédagogie inversée. Cette pédagogie de « type scolaire » est inadaptée à un public composé d'adultes en formation professionnelle continue. Il ne s'agit pas pour nous d'une position dogmatique, mais nous avons des retours négatifs sur cette forme d'apprentissage.

Nous avons rappelé notre vigilance quant au temps passé en « formation distancielle » qui pour la **FA-FPT** ne doit pas se substituer aux formations en « présentiel » mais uniquement les compléter.

Même si nous avons bien entendu la volonté du président, de rencontrer les maires de France pour leur demander d'adapter les règlements de formation de leurs collectivités ainsi que leurs plans de formation ; à ce jour, trop peu de collectivités ont un véritable plan de formation.

*\*formation à distance par le biais d'internet*

La réflexion interne est louable mais difficilement adaptable. La difficulté que rencontreront les agent.e.s à se former à distance pendant leur temps de travail est une réalité : un trop grand nombre d'entre eux/elles n'ont pas de poste informatique.

Face à la volonté du CNFPT de réserver cette méthode de formation exclusivement aux possesseur.e.s d'outils numériques, pour la **FA-FPT**, nous avons rappelé que l'égalité d'accès à la formation est primordiale.

De plus, s'isoler pour se former efficacement sur son lieu de travail représente une difficulté non négligeable.

Face à notre interrogation concernant les motifs d'une telle précipitation, les contraintes budgétaires ont été évoquées à plusieurs reprises.

Pour la **FA-FPT**, en l'état, cette méthode est vouée à l'échec.

#### ❖ *Présentation de l'évaluation du dispositif de formation « emplois d'avenir »*

Monsieur Henri Jacot, président du comité d'évaluation, et Frédéric Miclo, directeur de l'évaluation DGAcDF, ont présenté un bilan de ce dispositif.

Le dispositif des emplois d'avenir (EPA), porté par le précédent gouvernement, naît dans un contexte de dégradation de la situation économique impactant particulièrement la situation des jeunes sur le marché du travail. Le taux de chômage de cette population avoisine les 25 % au niveau national, et l'analyse de leurs trajectoires d'insertion professionnelle montre une précarisation constante de leur situation (multiplication des stages, des CDD ...).

Certains profils de jeunes (pas ou faiblement qualifié.e.s) comme certains territoires (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales sinistrées, départements d'Outre-mer) concentrent ces difficultés.

De nombreux travaux statistiques portant sur les trajectoires de leurs bénéficiaires attestent de la modicité de leurs effets sur l'accès à l'emploi pérenne, tout en pointant que *« les contrats longs sont plus riches en matière de formations et fournissent une expérience plus longue, ce qui favorise l'insertion dans l'emploi non aidé en général.*

Sur la base de ces constats, le législateur a créé les emplois d'avenir. Ces emplois ont *« pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans au moment de la signature du contrat de travail soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ».*

Les appréciations des jeunes sur l'ensemble des formations dont ils ont bénéficié grâce au CNFPT sont globalement positives.

❖ *En fin de séance, la **FA-FPT** a souhaité qu'un point d'étape soit fait sur l'état d'avancement des centres de formation des policier.ère.s municipaux.ales, et en particulier sur la situation de la délégation de Montpellier.*

Le directeur général a précisé que le déménagement de la délégation devrait intervenir courant mai 2018 et serait suivi d'une remise en état du site.

Ensuite, « *aussi rapidement que possible* », les regroupements de formations de policier.ère.s municipaux.ales s'établiront sur le site Euromédecine à Montpellier.

« *Nous pourrions, courant 2018, glisser sur ce site les formations de Midi-Pyrénées et, dès que nous le pourrons, celles de la région Rhône-Alpes-Auvergne* » a précisé le directeur général.

Il a rajouté que les opérations de maîtrise d'ouvrage, d'études préalables de programmistes, et de préparation des marchés publics seraient réalisées concomitamment. Il faudra ensuite (dans un délai de deux ans) effectuer des travaux pour adapter définitivement le site et accroître ses capacités d'accueil.

Le projet actuel prévoit donc, dans un premier temps, la mise en place sur le site de Montpellier, des formations actuellement organisées par la délégation Midi-Pyrénées, complétées au fur et à mesure de l'évolution des travaux de réaménagement par celles de la délégation Rhône-Alpes-Lyon.

Pour accueillir ensuite les agent.e.s formé.e.s en PACA qui rejoindront le site dès que possible, « *il faudra certainement avoir mené une opération de maîtrise d'ouvrage pour améliorer les conditions d'accueil* », a poursuivi le directeur général.

**La **FA-FPT** a donc obtenu la confirmation que le site montpelliérain serait rapidement équipé d'un stand de tir.**

En ce qui concerne l'hébergement, des solutions externalisées dans les hôtels des grands environs de l'agglomération sont envisagées avec des coûts de navette substantiels.

**La **FA-FPT** suit l'évolution de ce dossier, tout comme celui des trois autres centres de formation prévus pour la police municipale, et ne manquera pas de vous tenir informé.e.s.**

**La prochaine séance plénière du CNO se tiendra le 11 octobre 2017.**